Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20261119-DEL_2026_198-DE

VILLE DE
Dinard

PÔLE PILOTAGE
Direction générale des services

Date de la convocation : 12 novembre 2026
Nombre de membres en exercice : 33

CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-huit du mois de novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de DINARD, dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Arnaud SALMON, Maire.

Présents : Mme Marie-Claire MERVIN, M. Frédéric SOHIER, Mme Martine GUÉNÉGANT, M. Kévin STEINBACHER, Mme Muriel BEZIEL, Mme Catherine CABOT, M. Vincent REMY, Mme Mirella JEAN DE DIEU, M. Jean-Patrick GUIBOUT, M. Michel BOUCHALAIS, M. Eric DYEVRE, Mme Guénhaëlle VEDIE, M. Christian CHAUFOUR, M. Michel MOREL, M. Thierry BURLOT, Mme Nathalie ROBLOT, Mme Evelyne GAUTIER LE BAIL, M. Frédéric DENOUAL, Mme Marie BOURGOIN, Mme Gwenaëlle LIETAR, Mme Noémie BROSSAULT, Mme Jeanne BOUVIER, M. Ernest MARTIN, Mme Emilie BELLOT, Mme Isabelle DURUPT, M. Stanislas DU GUERNY, M. Christophe FICHET.

Absents représentés :
- M. Jean-Jacques FOUCHER donne pouvoir à M. Michel BOUCHALAIS
- M. Pascal PHILIPPOSSIAN-HARDOUIN donne pouvoir à Mme Noémie BROSSAULT
- M. Philippe BECAN donne pouvoir à M. Frédéric SOHIER
- Mme Nolwenn GUILLOU donne pouvoir à Mme Isabelle DURUPT
- Mme Lucie PRIEUR donne pouvoir à Mme Emilie BELLOT

Secrétaire de séance : Mme Guenhaëlle VEDIE

Affaire inscrite à l'ordre du jour

DIVERS

DELIBERATION N° 2026/198 – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU CAMPING DU PORT-BLANC – TARIFS ANNEE 2027

Présents : 28 **Représentés** : 05 **Votants** : 33

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20261119-DEL_2026_198-DE

Par délibération N°2018/203 en date du 17 décembre 2018, le Conseil municipal a approuvé le choix du délégataire (SAS Port-Blanc) pour l'exploitation et la gestion du camping du Port-Blanc pour une durée de 10 ans. Il a également approuvé l'économie générale de la convention de délégation et autorisé le Maire à la signer.

Conformément à l'article 20 de la convention de délégation précitée, la SAS Port-Blanc a transmis sa grille de tarifs pour l'année 2027, présentant notamment l'augmentation des tarifs sans électricité et en sollicite son approbation par le conseil municipal.

Les tarifs 2027, ainsi que ceux de l'année précédente pour comparaison, sont annexés à la présente délibération.

Vu la délibération N°2018-203 en date du 17 décembre 2018 approuvant l'économie générale de la convention de délégation de service public du camping du Port-Blanc et autorisant le Maire à la signer ;

Considérant l'article 20 de la convention précitée, qui prévoit que toute modification des tarifs est soumise à l'approbation du conseil municipal ;

Considérant l'augmentation de certains tarifs, notamment l'électricité ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

DECIDE

Article unique : Adopter les nouveaux tarifs annexés à la présente délibération concernant la délégation de service public du camping du Port-Blanc pour l'année 2027.

Pour extrait du registre des délibérations du conseil municipal.

A DINARD, le 19 novembre 2026

La secrétaire de séance

Mme Guennaëlle VEDIE

MAIRIE DE DINARD
ILLE-ET-VILAINE

Le Maire

Arnaud SALMON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Conformément aux dispositions de l'article L 2131-1 du C.G.C.T., le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, celle-ci ayant été transmise au représentant de l'Etat, le 20 NOV. 2026 et affichée en Mairie, le 20 NOV. 2026